

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : FONDS DE COMPENSATION DE LA T V A

IMPUTATION DES DEPENSES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL - Acquisition de matériel, mobilier et autres

Vu la circulaire en date du 1^{er} Octobre 1992 du Ministre du budget, relative au contrôle de l’imputation des dépenses du secteur public local ;

Vu l’instruction n° 92-132 MO du 23/10/1992 de la comptabilité publique, relative notamment à l’imputation budgétaire et comptable des biens de faible valeur ;

Vu le courrier de M. le Receveur Percepteur de Chevreuse en date du 24/11/1992 relatif aux rappels du contrôle de l’imputation des dépenses du secteur public local ;

Vu l’arrêté du 26/10/2001 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu l’arrêté du 26/10/2001 relatif à l’imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122.21, L 3221-2 et L 42312 du C F C T ; texte portant à 500 Euros, c’est à dire 3 279,79 Frs - le seuil au dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature des biens meubles considérés comme valeurs immobilisées sont imputés en section de fonctionnement ;

Considérant que les biens meubles ci-dessous énoncés, d’un montant unitaire inférieure à 500 EUROS TTC (3 279,99 Frs)

- . entraînent une augmentation de la valeur du patrimoine communal
- . peuvent s’amortir selon le principe du plan comptable de 1982
- . présentent un caractère de durabilité
- . ne figurent pas explicitement dans les libellés des comptes de charges ou de stock (habillement, fournitures...)
- . ont une durée d’utilisation supérieure à une année pouvant ainsi être assimilés à des biens immobilisés

Considérant la nécessité d’une délibération du Conseil Municipal décidant de leur imputation en section d’investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l’unanimité

DECIDE l’imputation du matériel ci-dessous en section d’investissement :

- facture du 10/12/2010
Fournisseur RETIF TRAPPES 78
4 portants pour salle polyvalente
Coût HT = 199,80 €
Coût TTC = 238,96 €

- facture du 13/12/2010
Fournisseur UGAP – 77444 – MARNE LA VALLEE –
1 chaise travail roulette
Pour école primaire Jean Piaget
Coût HT = 62,88 €
Coût TTC = 75,20 €

- facture du 15/12/2010
Fournisseur UGAP – 77444 – MARNE LA VALLEE –
Mobilier scolaire (14 chaises)
Pour Ecole primaire Jean Piaget
Coût HT = 1 626,04 €
Coût TTC = 1 944,74 €

- facture du 16/12/2010
Fournisseur UGAP – 77444 – MARNE LA VALLEE –
10 chaises
Pour l'école primaire J.Piaget
Coût HT = 444 €
Coût TTC = 531,02 €

- facture du 15/12/2010
Fournisseur LIBECH – 69210 – LENTILLY –
Barrière sécurité pour intérieur crèche collective – 4 rue de Dampierre
Coût HT = 663 €
Coût TTC = 792,95 €

- facture du 20/12/2010
Fournisseur luminaire METAL UNION – 78 120 – RAMBOUILLET –
1 aérotherme fixe pour le gymnase
Coût HT = 312 €
Coût TTC = 373,15 €

- facture du 24/12/2010
Fournisseur MAJUSCULE – 78117 – TOUSSUS LE NOBLE –
Divers mobiliers pour centre de loisirs (poufs, canapés, tables, meubles
Etagères : pour la salle bibliothèque)
Coût HT = 677,26 €
Coût TTC = 810,00 €

- facture du 24/12/2010
Fournisseur MAJUSCULE – 78117 – TOUSSUS LE NOBLE –
Jeux enfants pour crèche collective
Coût HT = 553,64 €
Coût TTC = 662,16 €

- facture du 28/12/2010
Fournisseur UGAP – 77444 – MARNE LA VALLEE –
2 chaises pour école Jean Piaget
Coût HT = 324,08 €
Coût TTC = 387,60 €

- facture du 06/01/2011
Fournisseur Garage WILSON (Agent Renault) – 78470 – ST REMY LES CHEVREUSE –
1 caisson de protection PVC pour véhicule Pick-up
Coût HT = 245 €
Coût TTC = 293,02 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ENFOUISSEMENT DE RESEAU EDF & ECLAIRAGE PUBLIC
Angle Rue de Dampierre et Rue des Cordiers

Accord du Conseil Municipal sur Travaux et Financement
Convention avec la SCI « Porte Saint Michel »

Monsieur le Maire rappelle que la SARL « LA MERANTAISE » représentée par Monsieur CHIUMENTO Maxime avait obtenu un permis de construire référencé PC 07816008E0007 le 27 novembre 2008 pour la construction d’un immeuble de 29 logements collectifs à l’angle de la rue de Dampierre avec la rue des Cordiers.

Ce permis de construire sus-visé a fait l’objet d’un transfert par arrêté en date du 23 décembre 2009 (PC 078 160 08 E 0007/1) au bénéfice de la SCI « LA PORTE SAINT-MICHEL » SARL représentée par Monsieur CHIUMENTO Bruno demeurant 1 place de Chevy à 91190 GIF s/ YVETTE.

Monsieur le Maire précise que ce projet immobilier se situe au lieu et place de l’ancienne « carrosserie DUFILS ».

Or, suite aux réunions préliminaires et préalables qui se sont déroulées en amont du dépôt de ce permis de construire en présence notamment du Maître d’ouvrage et du Maître d’œuvre (architecte) la ville de Chevreuse a « imposé » un élargissement de trottoirs (partie de la rue des Cordiers et partie de la rue de Dampierre).

Toutefois, suite à ce projet d’élargissement ayant pour objectif de faciliter le cheminement des piétons, en raison notamment de la proximité du groupe scolaire primaire Jean Moulin et du groupe scolaire maternel Joliot Curie, il s’avère que 3 poteaux en béton EDF servant également de support aux lampes d’éclairage public implantés actuellement en limite séparative Domaine public/Domaine privé se retrouveront situés au milieu des trottoirs de chacune des rues précitées.

Cette nouvelle situation ne peut que générer des problèmes de sécurité et d’esthétisme, d’autant plus que ce programme immobilier sera édifié à un endroit stratégique à savoir à l’entrée de la commune en venant du Mesnil Saint Denis (RD13) et de Dampierre (RD 58) et proche du centre Bourg (côté ouest).

C’est la raison pour laquelle, après réflexion sur ce dossier entre le Maître d’ouvrage, le Maître d’œuvre, ERDF et la ville de Chevreuse il a été proposé de procéder à l’enfouissement du réseau EDF et éclairage public, seul existant à cet endroit y compris l’effacement des poteaux situés au carrefour dit « BLANCHARD » (intersection rue de Dampierre, rue des Cordiers, rue Pierre Chesneau).

Une étude technique a été réalisée par les services d’ERDF du CHESNAY conjointement avec le Responsable des Services Techniques municipaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'un accord financier a été conclu de la manière suivante ; tout en précisant que la commune doit être Maître d'ouvrage pour cette opération :

- coût estimatif : HT 38 000 € soit 45 448 € TTC -(suite au lancement d'un avis d'appel à concurrence MAPA)

Financement :

Dépenses	45 448,00 € TTC
Recettes (selon détail ci-dessous)	45 448,00 € TTC
- FCTVA (taux 2010 : 15,482%)	7 036,25 €
- subvention ERDF : 40% du montant HT (article 8 du contrat de concession avec le SIVOM)	15 200,00 €
- participation Maître d'ouvrage de l'opération immobilière	23 211,75 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal , à l'unanimité

DONNE son accord sur cette opération d'enfouissement de réseau EDF et éclairage public située à l'angle de la rue des Cordiers et de la rue de Dampierre à hauteur de la future construction d'un immeuble à l'emplacement de l'ancienne carrosserie DUFILS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise SEIP Ile de France – rue des Gravieres 91160 SAULX-LES-CHARTREUX pour un montant HT de 38 000 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2011 tant en Dépenses qu'en Recettes comme exposé précédemment.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention financière avec la SCI de « LA PORTE SAINT MICHEL » SARL représentée par Monsieur CHIUMENTO Bruno demeurant 1 place de Chevry 91190 GIF s/ YVETTE, constructeur de la Résidence de 30 logements du même nom et bénéficiaire du permis de construire PC 078 160 08 E 0007-1 - convention qui précisera notamment la participation financière à la charge de la SCI de « LA PORTE SAINT MICHEL ».

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : CLASSES D’ENVIRONNEMENT ECOLE JEAN PIAGET – Année scolaire 2010/2011

Indemnités allouées aux enseignants chargés d’accompagner les élèves

Vu l’arrêté du 20 mars 1972 de MM. les Ministres de l’Intérieur, de l’Economie et des Finances ;
Vu le décret du 6 mai 1985 de M. le Ministre de l’Intérieur et de la Décentralisation ;

Considérant que les enseignants qui accompagnent leurs élèves dans les classes d’environnement organisées « sous forme d’internat » peuvent percevoir sur le budget d’une commune organisatrice de ces classes, une indemnité dont le calcul du taux journalier tient compte de la valeur horaire du SMIC réévalué au 01/01/2011 et de l’aide pour sujétions spéciales ;

Considérant que pour l’année scolaire 2010/2011 ce taux journalier s’élève à 25,27 €uros, selon le courrier de M. l’Inspecteur d’Académie en date du 03/01/2011.

Considérant que pour l’année scolaire 2010/2011 la ville de Chevreuse organisera trois classes d’environnement (Délibération du 12/11/2010) à savoir :

ECOLE JEAN PIAGET

3 classes : CE2/CM1/CM2

Séjour : LA ROCHE DU TRESOR – 25510 PIERRE FONTAINE LES VARANS

3 Accompagnateurs : Mme BROSSARD – Mme PACHOLARZ – Mme HENRY

du 28/01/2011 au 04/02/2011 (8 jours)

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal , à l’unanimité

DECIDE d'attribuer aux enseignants qui se chargeront d'accompagner les élèves en classes d'environnement, les indemnités conformément aux textes visés ci-dessus, à savoir :

1. Mme Frédérique BROSSARD
25,27 x 8 jours = 202,16 €
2. Mme Catherine PACHOLARZ
25,27 x 8 jours = 202,16 €
3. Mme Christine HENRY
25,27 x 8 jours = 202,16 €

Soit un total de 606,48 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2011, article 611F255.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : RESTAURATION DES PEINTURES MAROUFLEES
de COUBERTIN de l’Eglise de Chevreuse

Accord du Conseil Municipal sur l’étude préalable
Autorisation de signer la convention avec le Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2010 l’Assemblée délibérante avait donné son accord de principe sur l’étude préalable à la restauration des six (6) peintures marouflées peintes par Charles-Louis de Frédy de Coubertin figurant « les Saintes Litanies » et protégées au titre des monuments historiques.

Par cette même délibération le Conseil Municipal avait également accepté de prendre en charge les 30% du montant des études restant à la charge de la commune, soit un montant maximum de 18 000 x 30% = 5 400 €. Cette délibération a été transmise à la Direction des Archives Départementales – Directeur, conservateur des Antiquités et objets d’art – 2 avenue de Lunca à 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Par courrier en date du 2 février 2011, Elisabeth GAUTIER-DESVAUX, Conservateur général du patrimoine, nous indiquait que l’étude préalable à la restauration des peintures marouflées de Coubertin conservées dans l’église « Saint Martin » de Chevreuse a été retenue sur le programme départemental de restauration 2011.

Il est précisé que la phase de mise en concurrence des prestataires a abouti à la sélection de l’offre de l’Atelier le Corbeillier (M. Guillaume BENARD-TERTRAIS) qui s’est avérée être conforme au cahier des charges établi.

Le montant total de cette étude préalable s’élève à 10 764 € TTC.

Mme le Conservateur général du patrimoine ajoute que cette opération bénéficiera d’une subvention dans le cadre de la ligne « sauvetage d’urgence d’objets d’art et de documents d’archives » dont le taux de prise en charge s’élève à 70% du montant TTC de l’étude (les 30% restant étant à la charge de la commune).

Aussi, afin de pouvoir engager cette opération nous devons adresser une nouvelle délibération du Conseil Municipal donnant son accord pour cette opération avec le montant définitif du coût de l’étude – et autorisant le Maire à signer la convention avec le département.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l’unanimité (moins 4 abstentions : M.DAJEAN – M.GOUVERNET – Mme PROD’HOMME – M.ROQUES)

CONFIRME son accord pour l'étude préalable à la restauration des peintures marouflées de Coubertin conservées dans le chœur de l'église « Saint-Martin » de Chevreuse selon le devis du 31.01.2011 de l'Atelier le Corbeillier (Guillaume BENARD-TERTRAIS) d'un montant de 10 764 € TTC.

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention de 70% de cette étude (7 534,80 € TTC).

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui incombe à la ville de Chevreuse soit 30% du montant TTC (3 229,20 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le département définissant les modalités pratiques de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNENT - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE
DE L' YVETTE

Redevance pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées – Année 2011

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette S.I.A.H.V.Y a transmis par courrier en date du 27/12/2010 la délibération relative à la redevance de déversement des eaux usées (année 2011), adoptée par le Comité Syndical en date du 14/12/2010.

Il est nécessaire, comme les années précédentes, de soumettre cette délibération (ci-jointe en annexe) à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Chevreuse.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette en date du 14/12/2010 fixant les tarifs applicables au 1/1/2011, concernant la redevance autorisant le déversement des eaux usées, à savoir :

- logements, bureaux, ateliers, commerces
12,25 Euros / m2 de SHON
(Année 2010 pour rappel : 11,92 €)

- entrepôts, établissements scolaires etc...
6,128 Euros / m2 de SHON
(Année 2010 pour rappel : 5,963 €)

- stations de lavage automatique (par boîte)
1 225 Euros (forfait)
(Année 2010 pour rappel : 1 192 €)

- **PRECISE** qu’il s’agit d’une **redevance** et non d’une taxe versée par les usagers selon les dispositions de l’article L 1331.7 du code de la santé publique.

- **PRECISE** que le taux d’augmentation est basé sur l’indice TP 10-A (canalisations, égouts, assainissement et adduction d’eau ...) soit 2,77% (valeur au 29.10.2010).

- **PRECISE** que cette taxe est à répartir de la manière suivante :
 - lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal : 100% au profit du syndicat de l'Yvette (seul habilité à délivrer les autorisations de branchement quelle que soit la SHON construite)

 - lorsque le déversement s'effectue dans le collecteur communal raccordé à son extrémité au réseau Intercommunal
 - a) – (moins) de 600 m² de SHON construite = 100% à la commune
 - b) + (plus) de 600 m² de SHON construite = la commune percevra la totalité de la taxe et reversera 40% de celui-ci au Syndicat de l'Yvette

 - lors des projets d'aggrandissement la taxe ne sera appliquée que lorsque la SHON supplémentaire sera Supérieur à 20 m².

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : RECOUVREMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET EMPRUNTS
ENVERS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE
LA VALLEE DE L’YVETTE
Année 2011

- Considérant la demande du Président du SIAHVY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L’YVETTE) en date du 30.12.2010

- Considérant qu’aux termes de l’article 15 des Statuts du SIAHVY, les dépenses d’administration générale sont réparties entre toutes les communes ou établissements syndiqués adhérents au SIAHVY au prorata de la population communale située dans le bassin versant de la rivière

- Considérant qu’à ces frais d’administration générale s’ajoutent pour les communes adhérant à la compétence « hydraulique » les frais d’entretien et travaux d’aménagement de la rivière ainsi que l’annuité de la dette

- Considérant que le SIAHVY laisse le choix aux communes membres quant au mode de recouvrement de ces cotisations, soit par inscription budgétaire soit par fiscalisation ou bien les deux combinés

- Considérant que dans le cas d’un recouvrement par voie fiscalisée, le Conseil Municipal doit approuver son choix avant le 4 avril 2011

- Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **VOTE** le recouvrement par les services fiscaux (recouvrement des cotisations par fiscalisation) de la quote-part dont la commune est redevable pour les frais de fonctionnement et emprunts envers le SIAHVY pour l’année 2011, à savoir :

(1) recensement officiel applicable au 1/1/2010

Quote part emprunt 2011 = 30 003,54 €uros (NB : 30272,90 € en 2010)

Total = 66 184,38 €uros soit + 19,04 % par rapport à 2010

*NB – rappel année 2005 = 41 603,55 € - année 2006 = 44 843,23 € - année 2007 = 47 447,25 € -
année 2008 = 51 073,74 € - année 2009 = 55 511,10 € - année 2010 = 55 594,27 €*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DISPOSITIONS FAVORISANT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
ET LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L’HABITAT

Dépassement de Coefficient d’Occupation des Sols (C.O.S)
article L128-1 du code de l’urbanisme

Nouvelle délibération

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2009 par laquelle l’Assemblée délibérante avait décidé d’appliquer conformément à l’article L128-2 du code de l’urbanisme, les dispositions de l’article L128-1 du même code à savoir :

« le dépassement du Coefficient d’Occupation des Sols est autorisé, dans la limite de 20%, et dans le respect des autres règles du plan local d’urbanisme, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d’énergie renouvelable.

Un décret en Conseil d’Etat détermine les critères de performances et les équipements pris en compte.

La partie de la construction en dépassement n’est pas assujettie au versement résultant du dépassement légal de densité » - et ce dans le but de favoriser la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l’habitat.

- Vu l’article 20 de la loi portant Engagement National pour l’Environnement (loi ENE) du 12 juillet 2010 qui ouvre d’une part cette mesure au dépassement des règles de gabarit et de densité et, d’autre part, le porte à 30% , mais la supprime en secteur protégé (site inscrit et champ de visibilité Monuments historiques) c’est-à-dire tout le territoire de la commune de Chevreuse.

- Vu la loi portant diverses dispositions d’adaptation au droit de l’Union Européenne promulguée le 05.01.2011 (J.O du 06.01.2011) qui modifie ce code de l’urbanisme.

- Considérant l’article 19 qui modifie les dispositions de la loi portant Engagement National pour l’Environnement (ENE) du 12.07.2010 pour ce qui concerne notamment le dépassement de « C.O.S énergétique » en secteur protégé.

- Considérant l’article 19 de la « loi UE » qui vise à rétablir la possibilité d’instituer un dépassement de « C.O.S énergétique » en secteurs protégés, celui-ci étant alors limité à 20%.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 voix contre : M. Clément ROQUES)

ANNULE la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2009

DECIDE d'appliquer les dispositions de l'article 19 de la « loi UE » du 05.01.2011 à savoir le rétablissement d'un dépassement de C.O.S limité à 20% à Chevreuse (secteur protégé) – article 19 qui modifie l'article L128-1 du code de l'urbanisme – et ce en cas de hautes performances énergétiques

PRECISE que le pétitionnaire d'un permis de construire doit justifier que la construction projetée respecte les critères de performance énergétique définis par le label haute performance énergétique mentionnés à l'article R111-20 du code de l'urbanisme ou s'engage à installer des équipements de production d'énergie renouvelable de nature à couvrir une part minimale de la consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment au sens du même article R111-20 (les équipements pris en compte sont ceux qui utilisent les sources d'énergies renouvelables mentionnées à l'article 29 de la loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005 du programme fixant les orientations de la politique énergétique).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – VILLE – Année 2010

Vu l’article L 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de Mme le Receveur Percepteur de Chevreuse nous transmettant le compte de gestion 2010 de la ville de Chevreuse après visa de M. le Trésorier Payeur Général des Yvelines ;

Considérant que les écritures du comptable et de l’ordonnateur sont concordantes ;

Considérant que les résultats du compte de gestion 2010 sont identiques à ceux du compte administratif 2010 de la ville, à savoir :

INVESTISSEMENT

Résultat à la clôture de l’exercice précédent 2009	(-) 1 735 994,12 €
Recette de l’exercice 2010	(-) 100 979,19 €
Intégration des résultats du Syndicat CICC (Conservatoire) suite à sa dissolution par arrêté préfectoral du 01.10.2010	(-) <u>7 543,55 €</u>
<u>Résultat de clôture exercice 2010 (déficit)</u>	(-) 1 829 429,76 €

FONCTIONNEMENT

Résultat à la clôture de l’exercice précédent 2009	(+) 3 282 420,51 €
----------------------------------------------------	--------------------

(-) part affectée à l'investissement exercice 2010	(-) 1 828 994,12 €
(+) résultat de l'exercice 2010	(+) 1 994 276,96 €
(+) intégration des résultats du Syndicat CICC (Conservatoire) suite à sa dissolution par arrêté préfectoral du 01.10.2010	(+) <u>25 566,17 €</u>
<u>Résultat de clôture 2010 (excédent)</u>	(+) 3 473 269,52 €

Résultat global (2 sections) :

3 473 269,52 € - 1 829 429,76 € = 1 643 839,76 € (Excédent)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 4 abstentions : MM. DAJEAN – GOUVERNET – ROQUES et Mme PROD'HOMME)

- **APPROUVE** le compte de gestion de la ville de l'année 2010 dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2010 de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Monsieur le Maire précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

L'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise en effet que "l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} Juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune".

Le compte de gestion rend compte notamment de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que du solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple.

Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/00018/C du 11 Août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de l'exercice.

Le résultat cumulé de la section d'exploitation est de (+) 573 313,11 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de (+) 66 113,07 €uros qui sera inscrit au compte 001 : Recette d'investissement : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent).

Reste à réaliser : NEANT.

Aussi, la totalité de l'excédent de fonctionnement : 573 313,11 € sera repris dans les recettes de la section d'exploitation du budget de l'exercice suivant (BP 2011) sous la mention « article 002 excédents antérieurs reportés » (573 313,11 €uros).

Délibération adoptée à l'unanimité (moins 4 abstentions : MM. DAJEAN – GOUVERNET – ROQUES et Mme PROD'HOMME).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 « ASSAINISSEMENT »

Vu l’article 2121.39 du code général des collectivités locales ;

Vu la présentation aux membres de l’assemblée délibérante du compte administratif 2010 du service de l’assainissement ;

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

(moins 4 abstentions : M.DAJEAN – M.GOUVERNET – Mme PROD’HOMME – M.ROQUES)

Conformément à l’article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire s’est retiré au moment du vote.

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 du service de l’assainissement dont le résultat se présente ainsi qu’il suit (voir pages annexées).

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Investissement	Exploitation	Total
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires	832 467,52	650 000,00	1 482 467,52
Recettes nettes	305 044,34	189 594,57	494 638,91
Recettes à réaliser			
<u>DEPENSES</u>			
Prévisions budgétaires	832 467,52	650 000,00	1 482 467,52
Mandats émis (dépenses nettes)	53 963,65	86 999,26	140 962,91
<u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u>			
Excédent	(+ 251 080,69	(+ 102 595,31	(+ 353 676,00
Déficit			
Total excédent			
<u>RESTES A REALISER</u>			
	-	-	-
Excédent			
Déficit			
<u>RESULTAT CUMULE</u>			
Excédent	(+ 251 080,69	(+ 102 595,31	(+ 353 676,00
Déficit			
Total excédent			

ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat Clôture 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de Clôture 2010
Investissement	(-) 141 471,98	-	(+) 251 080,69	(+) 66 113,07
Exploitation	(+) 108 614,74	184 967,62	(+) 102 595,31	(+) 573 313,11
TOTAL	(-) 32 857,24	184 967,62	(+) 353 676,00	(+) 639 426,18

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ASSAINISSEMENT – Année 2010

Vu l’article L 2121.13 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de Mme le Receveur Percepteur de Chevreuse nous transmettant le compte de gestion 2010 de l’assainissement de Chevreuse après visa de M. le Trésorier Payeur Général des Yvelines ;

Considérant que les écritures du comptable et de l’ordonnateur son concordantes ;

Considérant que les résultats du compte de gestion 2010 sont identiques à ceux du compte administratif 2010 de l’assainissement, à savoir :

Résultat de l’exercice 2010

Excédent d’investissement	(+) 251 080,69 €
Excédent de fonctionnement	(+) 102 595,31 €
Total excédent	(+) 353 676,00 €

Résultat de clôture 2010

Excédent d’investissement	(+) 66 113,07 €
Excédent de fonctionnement	(+) 573 313,11 €
Total excédent	(+) 639 426,18 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité (moins 4 abstentions : MM. DAJEAN – GOUVERNET – ROQUES et Mme PROD’HOMME)

- **APPROUVE** le compte de gestion de l’assainissement de l’année 2010 dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2010 de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 « VILLE »

Vu l’article L 2121.39 du code général des Collectivités Locales ;

Vu la présentation aux membres de la commission des finances en date du 08/03/2011 ;

Vu la présentation aux membres de l’assemblée délibérante du compte administratif 2010 de la ville ;

Le Conseil Municipal, à l’unanimité (moins 4 abstentions : MM. DAJEAN – GOUVERNET – ROQUES – Mme PROD’HOMME)

Conformément à l’article 2121.14 du code général des Collectivités territoriales, M. le Maire s’est retiré au moment du vote.

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 de la ville, dont le résultat se présente ainsi qu’il suit (voir pages annexées).

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

RESULTATS

I – RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Fonctionnement

Recettes de l'exercice..... 7 309 344,71 €

(-) dépenses de l'exercice..... 5 315 067,75 €

excédent..... (+) 1 994 276,96 €

Investissement

Recettes de l'exercice..... 2 410 956,20 €

(-) dépenses de l'exercice..... (-) 2 511 935,39 €

déficit.....(-) 100 979,19 €

Résultat de l'exercice 2010 - Excédent

1 994 276,96 € – 100 979,19 € = (+) 1 893 297,77 €

II – RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET DE LA VILLE ANNEE 2010 EN TENANT COMPTE DES RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (ANNEE 2009)

Fonctionnement

Résultat à la clôture exercice 2009..... (+) 3 282 420,51 €
(excédent)

(-) part affectée à l'investissement (-) 1 828 994,12 €
pour combler le déficit (art. 1068 – réserve)

..... (+) 1 453 426,39 €

(+) résultat de l'exercice 2010 (excédent) (+) 1 994 276,96 €

résultat de fonctionnement de clôture 2010 (+) 3 447 703,35 €
(excédent)

(+) Intégration du résultat du CICC suite à sa
dissolution (Arrêté préfectoral du 01.10.2010).....(+) 25 566,17 €

Résultat de clôture 2010 – (Excédent)..... (+) **3 473 269,52 €**

../..

Investissement

Résultat à la clôture exercice 2009 ----- (-) 1 735 994,12 €
(déficit)

(+) résultat de l'exercice 2010 (déficit)----- (-) 100 979,19 €

Résultat d'investissement de clôture 2010 (-) 1 836 973,31 €
(déficit)

(-) Intégration du résultat du CICC suite à sa
dissolution (Arrêté préfectoral du 01.10.2010).....(-) 7 543,55 €

Nouveau résultat d'investissement
de clôture 2010 – (Déficit)..... (-) 1 829 429,76 €

III – RESULTATS DE CLOTURE 2010

(cumulé avec celui de 2009)

excédent de fonctionnement ----- (+) 3 473 269,52 €

(-) déficit d'investissement-----(-) 1 829 429,76 €

résultat cumulé de clôture 2010----- (+) 1 643 839,76 €
(excédent)

../..

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 **(VILLE)**

RESULTAT D'EXECUTION BUDGETAIRE AVEC LES RESTES A REALISER

Investissement

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009

- Excédent

(+) 3 282 420,51 €

- Déficit (-) 1 735 994,12 €

Part affectée à l'investissement

Exercice 2010 1 828 994,12 €

Résultat de l'exercice 2010

- Fonctionnement excédent (+) 1 994 276,96 €

- investissement déficit (-) 100 979,19 €

Résultat de clôture de l'exercice 2010

- Investissement déficit (-) 1 829 429,76 €

- Fonctionnement excédent (+) 3 473 269,52 €

Total excédent = (+) 1 643 839,76 € (3 473 269,52 € - 1 829 429,76 €)

Résultat global de clôture = (+) 1 643 839,76 €

+ reste à réaliser recettes = (+) 464 000,00 €

= (+) 2 107 839,76 €

(-) restes à réaliser en dépenses = (-) 705 000,00 €

(+) 1 402 839,76 €

Solde disponible (+) 1 402 839,76 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA VILLE DE CHEVREUSE
(budget principal)
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

Monsieur le Maire précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

L'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise en effet que "l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} Juillet de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la commune".

Le compte de gestion rend compte notamment de l'exécution du budget, comparé aux autorisation de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que du solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération, est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple.

Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 Août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de (+) 3 473 269,52 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de (-) 1 829 429,76 € auquel il faut ajouter 241 000 € (705 000 € de RAR en dépenses mais 464 000 € de RAR en recettes) compte tenu de l'impact des "restes à réaliser" déficitaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de (-) 2 070 429,76 €.

Dés lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section fonctionnement : 3 473 269,52 € / à hauteur de 2 070 429,76 € au compte 1068 "réserves".

Le reliquat soit :

3 473 269,52 € - 2 070 429,76 € = 1 402 839,76 €

sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant (2011) sous la mention "article 002" excédents antérieurs reportés (1 402 839,76 €).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement (R002)	3 473 269,52 €
Solde d'investissement D001 Déficit d'investissement ou R001 Excédent d'investissement	1 829 429,76 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes	464 000 €
moins	moins
Dépenses	705 000 €
=	=
Solde	- 241 000 €
Besoin de financement en investissement (solde investissement + RAR)	(-) 1 829 429,76 + (-) 241 000 = - 2 070 429,76 €
AFFECTATION	
1 – au R1068 (couverture minimum du besoin de Financement)	2 070 429,76 €
2 – au R002	3 473 269,52 – 2 070 429,76 = 1 402 839,76 €

Délibération adoptée à l'unanimité (moins 4 abstentions : MM. DAJEAN – GOUVERNET – ROQUES et Mme PROD'HOMME).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ASSOCIATION « JAZZ A TOUTE HEURE »
ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION – ANNEE 2011 –

M. le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que les quatre dernières éditions du festival « JAZZ A TOUTE HEURE » se sont étendues sur plusieurs communes du canton de Chevreuse dont la ville de Chevreuse, et depuis 2008, sur l’ensemble du Parc Naturel.

Ces manifestations ont remporté un vif succès au fil des années.

A ce titre, la ville de Chevreuse a attribué en 2007, 2008, 2009 et 2010 une subvention de 3 000 €uros à l’association « JAZZ A TOUTE HEURE ».

Les organisateurs rappellent qu’ils ont maintenant les moyens de donner une envergure culturelle et touristique à cet évènement qui reçoit un soutien appuyé du P N R, du Conseil Général des Yvelines et des communes.

C’est la raison pour laquelle, par courrier reçu en Mairie le 15.02.2011 M.BOCAGE-MARCHAND, Président du festival, souhaite vivement que la ville de Chevreuse s’associe encore cette année 2011 à cet évènement et sollicite à nouveau l’attribution d’une subvention de 3 000 €uros (comme les 4 années précédentes).

M. le Président précise qu’il souhaite en 2011 (comme en 2010), développer davantage encore ce festival, notamment le Off : concerts gratuits dans des lieux remarquables du Parc Naturel Régional, animation chez les commerçants, ateliers musicaux avec les écoles de musique....

Toutefois, afin d’assurer la programmation des artistes, les organisateurs souhaitent comme l’an passé la confirmation de la participation financière de la ville de Chevreuse à l’édition de 2011, ainsi que le versement de cette subvention de 3 000 €uros, dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 voix contre : Mme Pierrette EPARS)

- **DECIDE** que la ville de Chevreuse s’associe à nouveau à la 13^{ème} édition du festival « JAZZ A TOUTE HEURE » pour l’année 2011.

- **DECIDE** d’attribuer une subvention de 3 000 €uros à l’association « JAZZ A TOUTE HEURE » dans le cadre de cette 13^{ème} édition de ce festival.

- **PRECISE** qu’un concert se déroulera à l’occasion de cette 13^{ème} édition sur la commune de Chevreuse (salle de spectacle chemin des Regains).

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2011 à l'article 6574 F 33.

- **PRECISE** également que la ville de Chevreuse prendra en charge le transport en car des enfants jusqu'au lieu du concert.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION A L’ASSOCIATION « AIMER LIRE EN HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE »
SALON DU LIVRE – ANNEE 2011

M. le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que depuis plusieurs années la ville de Chevreuse verse une subvention annuelle à l’association « aimer lire en Haute Vallée de Chevreuse pour l’organisation du *Salon du Livre de Jeunesse et de la B D de la Haute Vallée de Chevreuse* qui doit se dérouler fin mars/début avril 2011.

M. le Maire rappelle également qu’en ce qui concerne les années 2009/2010, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention selon les modalités de calcul retenues par l’association des Maires du canton de Chevreuse et ce, dans un souci d’équité et de solidarité entre les communes intéressées, à savoir nombre d’habitants selon dernier recensement x 0,40 €.

Or, par courrier en date du 16 février 2011, l’association « AIMER LIRE EN HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE » nous informe que sa prochaine édition du Salon du Livre de Jeunesse et de la B D de la Haute Vallée de Chevreuse, se tiendra fin mars/début avril 2011.

Cette association ajoute que « depuis 2004, cette manifestation reconnue d’intérêt général par le Ministère de la culture, est devenue un évènement incontournable dans la vie économique et culturelle de notre région. La subvention communale et l’implication des enseignants de Chevreuse contribuant à la réussite grandissante de ce salon ».

Cette association précise que ce succès lié à la venue de nombreux auteurs et illustrateurs, aux ateliers et autres animations qui s’y déroulent, implique une organisation lourde et coûteuse.

Par ailleurs, dans un souci d’optimiser la gestion, le comité d’organisation de l’association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » organisatrice de ce salon, avait jugé opportun d’établir une convention entre l’association et chacune des communes concernées par le salon, afin de formaliser les engagements mutuels ; convention signée le 6/11/2008 pour une durée de 3 ans (2009-2010-2011).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 334,80 € arrondie à 2 335 €, selon les termes de la convention précitée, mais en tenant compte du dernier recensement de la population (5 837 x 0,40), à l'association « AIMER LIRE EN HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE » pour l'édition du « Salon du Livre de Jeunesse et de la B D » qui doit se dérouler fin mars/début avril 2011.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires 2 335 € seront inscrits au budget primitif 2011, à l'article 6574F33.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

- Accueil périscolaire
- Accueil extra-scolaire (CLSH)

Formalisation des relations entre la CAF des Yvelines et leurs partenaires

Autorisation de signature des Conventions d’Objectifs et de Financement (C.O.F)

- Vu la délibération du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) en date du 3 mars 2008 par laquelle le conseil d’administration a approuvé la convention entre le CCAS de la ville de Chevreuse et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) des Yvelines : convention concernant l’accueil extra-scolaire (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ;

- Considérant que la gestion de ce service a été repris par la ville de Chevreuse depuis le 01.01.2010 et non plus par le CCAS et ce, conformément aux délibérations conjointes de ces deux établissements publics en date du 08.09.2009 (CCAS) et 20.10.2009 (commune de Chevreuse) ;

- Vu la nouvelle délibération de la commune de Chevreuse intervenue le 14 décembre 2009 pour concrétiser ce « transfert » et la signature d’une nouvelle convention le 15.10.2010 ;

- Vu la convention signée en 2008 entre la ville de Chevreuse et la CAFY concernant l’accueil périscolaire – service qui a toujours été géré par la commune de Chevreuse contrairement au service de l’accueil extra-scolaire (CLSH) ;

- Considérant que ces conventions
 - Accueil périscolaire
 - Accueil extra-scolaire (CLSH)

conclues pour une durée de 3 ans sont arrivées à expiration ;

- Vu le courriel en date du 04.01.2011 par lequel M. le Responsable du Département chargé du partenariat et de la politique d’action sociale nous a transmis de nouvelles Conventions d’Objectifs et de Financement (COF) qui couvrent une période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014) et qui formalisent les engagements de la CAFY avec leurs partenaires et ce, dans le cadre de la politique sociale contribuant ainsi au développement et au fonctionnement d’équipements qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants ;

- Considérant la nécessité de poursuivre notre partenariat dans les conditions les meilleures et de garantir une continuité pour le traitement des avances de l’année 2011 ;

- Considérant la proposition de la CAFY de renouveler dès à présent nos Conventions d'Objectifs et de Financement pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2014 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouvelles Conventions d'Objectifs et de Financement COF à intervenir entre la commune de Chevreuse et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) – 2 avenue des Près – BP17 – 78184 Saint Quentin en Yvelines – convention concernant :

- l'accueil périscolaire
 - l'accueil extra-scolaire (CLSH)
- (prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement) ;

PRECISE que cette nouvelle contractualisation est conditionnée au respect de différents critères, dont le plus important est celui de l'accessibilité financière des familles, qui doit reposer sur une tarification modulée en fonction des ressources ;

PRECISE également que c'est la tarification appliquée aux familles qui va désormais servir de base à l'étude et au calcul de nos droits conformément à la lettre circulaire LC 2008-196 du 10.02.2008 relative « aux conditions d'attribution de la prestation de service accordée aux accueils de loisirs » ;

PRECISE enfin que ces conventions portent notamment sur :

- objet de la convention
- champ de la convention
- engagement du gestionnaire concernant l'activité gérée par le gestionnaire
(le public visé, les pièces justificatives, les obligations légales et règlementaires etc ...)
- l'engagement de la CAF
- les modalités de paiement et de révision des droits
- suivi des engagements et évaluation de la convention
- contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention
- révision des termes
- fin de la convention (résiliation, résolution)
- durée
- annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : URBANISME – INSTAURATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

D’UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU (PVR)

La PVR permet à la commune de percevoir des propriétaires de terrains, qui vont être desservis par les aménagements de voirie et réseaux envisagés, une contribution pour le financement des travaux nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2,

Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l’implantation de nouvelles constructions,

Considérant que les travaux sont induits par le potentiel de constructions de ce secteur.

Le coût des travaux, voirie et extension du réseau public d’électricité, sera mis dans son intégralité à la charge des propriétaires,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal , à l’unanimité

DECIDE d’instaurer sur l’ensemble du territoire communal le régime de la participation pour le financement des voiries nouvelles et des réseaux définis aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l’Urbanisme,

PRECISE que cette recette sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : MAISON DES ASSOCIATIONS
Choix du Maître d’œuvre
Composition du Jury

Vu le lancement d’une procédure de mise en concurrence selon la procédure adoptée conformément à l’article 28 du Code des Marchés Publics afin de désigner un programmiste dans le cadre du projet de construction d’une « Maison des Associations » ;

Vu la Décision N° 15/2009 du 7 novembre 2009 (reçue en sous-préfecture de Rambouillet le 13 novembre 2009) autorisant la signature de l’Acte d’Engagement relatif à un marché de Définition et de Programmation pour la réalisation d’une « MAISON DES ASSOCIATIONS » à Chevreuse – signature avec la société A.V.E Architecture ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 15.12.2009 par laquelle l’Assemblée délibérante a procédé à la constitution d’une commission extra-municipale AD-HOC ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2010 article «FRAIS D’ETUDES » notamment pour ce programme ;

Vu l’état des « RESTES A REALISER » au 31.12.2010 concernant cet article budgétaire (15 000 €) ;

Vu le complément de crédit qui sera inscrit au Budget Primitif 2011 pour l’achèvement des études et le choix du Maître d’œuvre ;

Considérant le rapport définitif du programmiste (A.V.E Architecture) concernant la programmation de ce projet de « Maison des Associations » en date de février 2011 ;

Considérant qu’à ce stade de la procédure il s’avère nécessaire de procéder au choix d’un Maître d’œuvre ;

Considérant que ce projet constitue un enjeu architectural et urbain, le choix du Maître d’œuvre par la procédure du « CONCOURS » se justifie contrairement à la procédure d’appel d’offres ;

Considérant que cette procédure spécifique imposée et confirmée par le Code des Marchés Publics du 7 janvier 2004 et la loi MOP du 12 juillet 1985 nécessite la mise en place d’un Jury ;

Considérant la nécessité de procéder à la constitution de ce Jury ;

Vu l'article 24 du Code des Marchés Publics (CMP) qui stipule : « le Jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Pour les collectivités territoriales, les membres du Jury sont désignés dans les conditions prévues au I – II et III de l'article 22 »,

L'article 22 du CMP stipule : « lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus : le Maire ou son représentant, Président et cinq (5) membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;

Considérant l'article 24 du CMP § d qui stipule « le Président du Jury peut en outre désigner comme membre du Jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder 5 » ;

Considérant l'article 24 du CMP § e qui stipule « En outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours au moins un tiers (1/3) des membres du Jury ont cette qualification ou une qualification équivalente – ils sont désignés par le Président du Jury » ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

PROCEDE à la composition du Jury (ELUS) et ce conformément à l'article 22 du CMP à savoir :

Maire : Président

1. Mme Anne HERY LE PALLEC
2. M. Guy BRUANDET
3. Mme Christel LEROUX
4. Mme Caroline VON EUW
5. Mme Ghislaine PROD'HOMME

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE que la Personne Responsable du Marché (PRM) désignera par arrêté municipal 5 personnalités compétentes et 3 Maîtres d'œuvre compétents – et ce conformément au CMP ;

PRECISE que le représentant de la DDCCRF (Direction Départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes) et le comptable ne sont pas membre du Jury (pas de voix délibérante) – mais ils pourront être invités ;

PRECISE que Mme Claudine MONTANI, Conseillère Municipale, représentante de la liste « Chevreuse Autrement » sera désignée dans l'arrêté municipal précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : URBANISME – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX
Permis de construire PC 078 160 10E 0024
« SCI Résidence Franco Suisse » Rue Charles Michels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1 ; L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2011 instaurant la participation pour voirie et réseaux ;

Considérant que le permis de construire référencé 078 160 10E 0024 dont le dépôt a été effectué le 30.11.2010 par la SCI Franco-Suisse prévoit la réalisation de 31 logements – rue Charles Michels à Chevreuse ;

Considérant que le permis de construire référencé 078 160 10E 0024 implique l’extension du réseau d’électricité sur une longueur de 140 mètres en dehors de l’assiette de l’opération c’est-à-dire entre l’endroit du projet rue Charles Michels et le poste de distribution public situé rue de la Tour ; et ce pour un montant hors taxe de 11 182,99 €;

Considérant que la participation d’ERDF est fixée à 40% soit 4 473,19 € ;

Considérant que la part revenant à la commune est de 6 709,79 € HT correspondant à 60% de cette opération ;

Considérant que cette participation communale doit être mise intégralement à la charge des propriétaires conformément à la délibération du 14.03.2011 (délibération précédente de la même séance)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

DECIDE de mettre la part communale à la charge du demandeur du permis de construire référence PC 078 160 10 E 0024 « SCI Franco-Suisse » pour un montant HT de 6 709,79 €

PRECISE que cette présente délibération sera annexée au dit permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation (amélioration thermique et acoustique)
de l’école maternelle Joliot Curie : 2^{ème} phase

Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée générale que la ville de Chevreuse possède deux groupes scolaires primaire/maternelle :

- l’un à Saint Lubin rue Fabre d’Eglantine, composé :
 - de l’école primaire Jean Piaget dont les bâtiments construits il y a plus de 30 ans ont fait l’objet d’une réhabilitation intérieure en l’an 2000 avec une subvention du Conseil Général (15%).
 - de l’école maternelle Jacques Prévert, dont les bâtiments sont plus récents, mais qui ont nécessité une extension compte tenu de l’accroissement des effectifs, réalisée en deux phases (2002 et 2003) avec également une subvention du Conseil Général (15%).
- l’autre dit « groupe scolaire du centre » composé également :
 - d’une école primaire « Jean Moulin » qui a fait l’objet d’une extension de 4 classes en raison d’un regroupement consécutif à la fermeture décidée par l’Inspection Académique il y a environ une douzaine d’années.
Nous avons, à l’époque, bénéficié d’une subvention du département pour ces travaux d’extension.
 - d’une école maternelle Joliot Curie composée actuellement de 5 classes.

Monsieur le Maire ajoute que cette école maternelle appelée Joliot Curie située rue Pierre Chesneau a été construite en 1982/1983, c’est-à-dire il y a plus de 25 ans.

Or à l’époque de cette construction, les fenêtres et châssis étaient en bois et les fenêtres comportaient du simple vitrage.

Ces éléments de construction se sont fortement dégradés avec le temps notamment ceux situés côté ouest. Il s’est donc avéré nécessaire de procéder à leur remplacement par des matériaux plus résistants et offrant une nette amélioration acoustique et thermique, dans un souci de développement durable, à savoir la pose de châssis en P V C avec double vitrage sécurité (1 face) en 3301 et isolation U1.1.

Ces travaux, d’un coût définitif de 200 443,86 € ont été réalisés en 2010.

Ces travaux ont également bénéficié d’une subvention du Conseil Général d’un montant de 18 984 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention « de Conseil en Energie Partagée » (C.E.P) signée par la ville de Chevreuse avec l'ALME SQY (Agence Locale de Maîtrise de l'Energie de Saint Quentin en Yvelines) dont le rapport définitif a été rendu en janvier 2010 fait également ressortir que les murs (2 pignons) sont constitués d'un béton de 20 cm avec un parement de briques extérieur, c'est-à-dire une absence d'isolation.

En outre, cet équipement public (école maternelle Joliot Curie) présentait avant l'engagement de ces travaux (1^{ère} et 2^{ème} phase) une consommation d'électricité et de gaz, rapportée à la surface de ce bâtiment 1,75 fois supérieure à la moyenne nationale.

C'est la raison pour laquelle compte tenu de ces éléments nous souhaitons vivement poursuivre ce programme de réhabilitation (amélioration thermique et acoustique) de cette école maternelle.

Aussi, un devis concernant les travaux d'isolation des murs, notamment les pignons a été réalisé.
Il s'élève à 196 028,00 € HT.

Considérant le montant élevé de cette 2^{ème} phase de travaux ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE du Conseil Général des Yvelines une subvention aux taux maximum pour la réalisation de cette opération :

- isolation des murs/pignons (environ 1000 m2)
(isolants en fibre de bois, pare-pluie, panneau de contreventement, ...selon fiche technique qui sera jointe au dossier technique) et ce dans le cadre « des travaux de grosses réparation dans les écoles » au titre des subventions spécifiques.

PRECISE qu'un dossier sera transmis au Conseil Général comprenant :

- plans
- devis descriptif
- devis estimatif
- photographies
- fiche technique.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT
GESTION PAR AFFERMAGE
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant que le contrat pour l’exploitation par affermage du service de l’assainissement conclu pour une durée de 12 ans en 1999 arrive à expiration en 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2010 par laquelle l’assemblée délibérante a :

- approuvé le recours au système de gestion du service public de l’assainissement de la commune de Chevreuse par affermage
- approuvé les caractéristiques de la délégation du service
- autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 et L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférent ;

Vu l’avis d’appel à candidature publié dans le « BOAMP » et le « Moniteur des Travaux Publics » (envoi de l’annonce le 27 août 2010 et parution le 10.09.2010) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008 par laquelle l’assemblée délibérante a constitué la commission de délégation de service public ;

Vu la commission de « délégation de service public » qui s’est réunie le jeudi 21 octobre 2010 pour établir la liste des candidats autorisés à présenter une offre après étude de leur dossier ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public en date du 21.10.2010 ;

Vu l’envoi du cahier des charges aux entreprises présélectionnées le 22.10.2010 ;

Vu la commission de « délégation de service public » qui s’est réunie le 6 janvier 2011 pour procéder à l’examen des offres reçues (2) ;

Vu le procès-verbal de la commission de « délégation de service public » en date du 06.01.2011 ;

Vu l’audition des 2 entreprises ayant fait parvenir une offre – audition en date des 18 et 19 janvier 2011 ;

Vu la commission de « délégation de service public » qui s’est réunie le mercredi 2 mars 2011 pour procéder à l’analyse complète détaillée, et comparative des offres reçues ;

Vu le procès-verbal de la commission de « délégation de service public » en date du 2 mars 2011 ;

Considérant l'avis unanime des membres de la commission ;

Vu le courrier en date du 3 mars 2011 transmis à l'entreprise non retenue ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de gestion par affermage du service public de l'assainissement avec l'entreprise : LYONNAISE DES EAUX

Centre Régional Ile de France SUD
Agence de Bures-sur-Yvette
6, Rue de la Guyonnerie
91440 BURES-SUR-YVETTE

- **PRECISE** que la durée de ce nouveau contrat est identique au précédent (12 années).

- **PRECISE** que ce contrat fait ressortir une diminution relativement sensible sur la part du fermier à la rubrique « collecte et traitement des eaux usées ».

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ENGAGEMENT – LIQUIDATION ET MANDATEMENT
DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT
Article L 1612-1 du C.G.C.T

AUTORISATION DE L’ORGANE DELIBERANT

Monsieur le Maire expose aux membres de l’assemblée délibérante que de nombreuses collectivités locales ne votent pas leur budget avant le début de l’année.

Cette pratique trouve son fondement dans le fait que certaines informations indispensables à l’élaboration du Budget notamment les Dotations de l’Etat et les informations fiscales (assiette fiscale par exemple) ne sont connues le plus souvent qu’au cours du mois de mars voir à la fin du mois de mars de l’exercice.

Cela revient de fait à neutraliser une période importante dans l’année au détriment de projets municipaux ou des besoins urgents.

En effet, seuls peuvent être mandatés durant cette période intermédiaire, sans délibération du Conseil Municipal, en investissement, les « restes à réaliser » de l’exercice précédent, arrêtés au 31 décembre et qui ont fait l’objet d’un état transmis au Comptable municipal durant les premiers jours de janvier.
(NB : cet état a été transmis le 14.01.2011)

Il est à noter que ceux-ci correspondent à des dépenses engagées de l’année N-1.
Aussi, se pose la question « comment peut-on faire pour engager de nouvelles dépenses d’investissement alors que le budget n’est pas encore voté ? ».

Une solution souvent méconnue existe pour faire face en toute légalité à la question posée.

En effet, l’article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) modifié par ordonnance N° 2009-1400 du 17 novembre 2009 stipule au § 3 : « En outre, jusqu’à l’adoption du Budget ou jusqu’au 31 mars en l’absence d’adoption du Budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l’Exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la Dette.

L’autorisation mentionnée à l’alinéa ci-dessus précise le montant et l’affectation des crédits.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PERMET** à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget et dans la limite du quart des dépenses de l'année N-1

Soit :		BP 2010	Autorisation accordée
Chapitre 21	Acquisitions	196 700	40 000
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles	63 005,58	12 000
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 723 000	500 000

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ECOLES PRIMAIRES DE CHEVREUSE
TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS (TNI)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que chacune des 2 écoles primaires de Chevreuse est équipée de 2 tableaux numériques interactifs (TNI) soit 2 classes par école.

Or le souhait conjoint de la municipalité de Chevreuse et du Chef d’établissement de l’école primaire :

- Jean Piaget rue Fabre d’Eglantine (7 classes + 1 classe CLCS)

et

- Jean Moulin rue de Dampierre (9 classes)

est la poursuite de l’équipement en tableaux numériques interactifs (TNI) de ces groupes scolaires.

En effet, les apports du TNI sont d’un grand intérêt :

1. pour l’élève

- il suscite une grande motivation pour les apprentissages et le place en position de succès
- il lui permet de s’exprimer plus librement, de rentrer dans la communication orale sans inhibition
- il lui permet de développer une bonne organisation de ses connaissances et de l’évolution de ses apprentissages, tout particulièrement en maîtrise de la langue et en sciences expérimentales
- il favorise son implication dans le travail de groupe et les relations sociales qui lui sont associées
- il change son rapport à la connaissance, et l’installe dans une posture d’acteur de son savoir
- il lui permet de manipuler des objets d’apprentissages multimédia.

2. pour l’enseignant

- c’est un outil de remédiation efficace, de pédagogie différenciée, par l’utilisation du mode « enregistrement » qui permet un retour sur les travaux présentés
- il favorise les partages d’expériences
- c’est un mode d’enseignement innovant et porteur de motivation et de succès pour les élèves
- c’est un outil de production et de recherche d’informations
- il facilite le travail d’adaptation des solutions interactives (tableaux, système d’évaluation) à ses besoins pédagogiques.

Par ailleurs, le Conseil Général des Yvelines peut apporter une aide forfaitaire de 2 000 € pour l'acquisition de ce matériel avec le principe d'un co-financement à 50% de la dépense globalement engagée par la commune pour permettre l'usage en salle de cours de ce nouvel outil, aide plafonnée à 2 000 € par tableau numérique.

Aussi, compte tenu du coût relativement élevé de ce type d'équipement à savoir :
5 300 € par TNI x 2 = 10 600 €.

Monsieur le Maire propose comme l'année précédente (2009-2010) de solliciter cette aide auprès du département.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de 2 tableaux numériques interactifs (TNI)
 - 1 pour l'école primaire J.Piaget
 - 1 pour l'école primaire J.Moulin(NB : devis estimatif 10 600 € (2))
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux maximum.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2011 article 2183 ONA F 212.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET: STAGES SPORTIFS ET CULTURELS VACANCES DE FEVRIER 2011
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle que depuis presque dix années, la commune de Chevreuse avait souhaité s'engager dans une démarche visant à diversifier l'offre des activités et des services en direction des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans.

Ce dispositif avait été contractualisé entre la ville de Chevreuse et la CAFY dans le cadre du « contrat temps libre » signé le 13/12/2002.

Or, ce contrat temps libre n'est plus reconduit, notamment depuis le 1/1/2010.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt que présentaient les objectifs de ce contrat temps libre, notamment le développement et l'amélioration des activités sportives et culturelles, la ville de Chevreuse propose de les poursuivre sans le concours de la C A F mais toujours avec le partenariat volontaire des associations sportives et culturelles.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

(NB : Mme Anne HERY LE PALLEC n'a pas pris part au vote)

- **DECIDE** de poursuivre l'organisation d'activités sportives et culturelles en partenariat avec les associations durant les petites vacances scolaires.

- **DECIDE** d'organiser, à ce titre, des activités périscolaires durant les petites vacances de février 2011, à savoir :

Activité: « Marionnettes »

Partenaire associatif : ALC (Accueil-Loisirs-Culture)

Du lundi 14 février au vendredi 18 février 2011

Activité: « Sculpture »

Partenaire associatif : ALC (Accueil-Loisirs-Culture)

Du lundi 21 février au vendredi 25 février 2011

Activité: « Jeux d'opposition »

Partenaire associatif : DOJO 78

Du lundi 14 février au vendredi 18 février 2011

Lieu: Gymnase de Chevreuse

Activité : « Equitation »

Partenaire associatif : Centre Equestre

Du lundi 21 février au vendredi 25 février 2011

Lieu: Centre Equestre

DECIDE d'allouer les aides financières ci-dessous aux associations suivantes :

- association ALC -----	458 x 2 = 916 €
- association DOJO 78-----	458 €
- association Centre Equestre-----	458 €
TOTAL	1 832 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011 sur le montant réservé à ces activités à l'article 6574 8 F 524 (subvention aux associations).

RAPPELLE que le droit d'inscription à ces activités est de 12 € par enfant et par stage (cf. DCM du 27/03/2006).

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES
REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008, par laquelle il a été procédé à la constitution des commissions municipales et ce, conformément à l’article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant que chaque commission municipale a été constituée de 7 membres désignés à la proportionnelle conformément aux résultats des élections municipales du 16 mars 2008 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2010 par laquelle l’assemblée délibérante a procédé au remplacement de certains Conseillers Municipaux au sein de commissions municipales ;
- Considérant la nécessité de procéder à nouveau au remplacement de certains Conseillers Municipaux parmi un certain nombre de commission ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 5.11.2008 désignant un membre à la commission « intercommunalité » ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07.04.2008 désignant un membre à la commission « PLU » ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30.06.2008 désignant un membre à la commission « vie scolaire » ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **COMPLETE** et rappelle la constitution des commissions municipales suivantes :

1. Anne HERY LE PALLEC
2. Guy BRUANDET
3. Bernard TEXIER
4. Philippe BAY
5. Yves LEMEUR
6. Philippe GOUVERNET
7. Didier LEBRUN

- VIE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/CENTRE DE LOISIRS

1. Anne HERY LE PALLEC
2. Philippe BAY
3. Guy BRUANDET
4. Eric DAGUENET
5. Christel LEROUX
6. Annie BOSSARD
7. Philippe GOUVERNET

- SPORTS

1. Guy BRUANDET
2. Eric DAGUENET
3. Antoine FEUGEAS
4. Bernadette GUELY
5. Jacques PRIME
6. Alain DAJEAN
7. Didier LEBRUN

- CULTURE / ALC

1. Guy BRUANDET
2. Bruno GARLEJ
3. Bernadette GUELY
4. Béatrice COUDOUEL
5. Christel LEROUX
6. Philippe GOUVERNET
7. Claudine MONTANI

- DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Caroline VON EUW
2. Bernadette GUELY
3. Jacqueline BERNARD
4. Antoine FEUGEAS
5. Yves LEMEUR
6. Clément ROQUES
7. Didier LEBRUN

- FINANCES

1. Bruno GARLEJ
2. Guy BRUANDET
3. Alain PREAUX
4. Jacques PRIME
5. Claire BRAZILLIER
6. Clément ROQUES
7. Didier LEBRUN

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/TOURISME/COMMERCE/EMPLOI

1. Guy BRUANDET
2. Philippe BAY
3. Alain PREAUX
4. Bernadette GUELY
5. Jacques PRIME
6. Alain DAJEAN
7. Annie BOSSARD

- TRAVAUX/SECURITE/CIRCULATION

1. Bernard TEXIER
2. Anne HERY LE PALLEC
3. Guy BRUANDET
4. Claire BRAZILLIER
5. Yves LEMEUR
6. Alain DAJEAN
7. Claudine MONTANI

NB : Sur proposition de Monsieur le Maire, tous les membres présents, à l'unanimité ont accepté de compléter ces commissions municipales par la désignation de commissaires titulaires dont le nom a été souligné, pour vote à main levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE BASSIN « YVETTE AMONT »
Année 2011 à 2016

PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que par délibération du Conseil Municipal en date du 28.09.2010, après avoir rappelé les objectifs du Contrat de Bassin, la ville de Chevreuse a décidé de s’engager dans ce type de contrat avec le Conseil Régional d’Ile de France et l’Agence de l’Eau Seine-Normandie.

Par ailleurs, l’assemblée délibérante a également :

- décidé de s’associer à l’état des lieux sur le bassin versant de l’Yvette amont, mené par la cellule d’animation du Contrat de Bassin, afin de déterminer les problématiques locales et les priorités d’action ;
- inscrit en dépense la contribution 2010-2011 de la commune à la cellule d’animation pour un montant de 274 € ;
- sollicite auprès des financeurs du Contrat de Bassin l’autorisation de commencer, avant la signature du Contrat de Bassin, les opérations pour lesquelles un fort enjeu relatif à l’amélioration de la qualité du milieu aquatique aura été mis en évidence ;
- s’est engagé à financer la part « non subventionnable » des opérations et à inscrire au budget de la commune les crédits correspondants ;
- s’est engagé, par ailleurs, à solliciter auprès du Département des Yvelines un « Contrat Eau » afin d’obtenir les financements complémentaires souhaités ;

Dans le cadre de la préparation du nouveau Contrat de Bassin il s’avère maintenant nécessaire de définir la programmation par priorité des travaux d’assainissement eaux-usées (travaux neuf et/ou réhabilitation) à inscrire dans ce prochain contrat ;

Une étude a été menée conjointement avec les Services Techniques Municipaux, le SIAHVY (Syndicat Intercommunal d’Aménagement Hydraulique de la Vallée de l’Yvette) et le « Fermier » du service de l’assainissement concernant cette programmation ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **ADOpte** la Programmation Prévisionnelle des travaux d’assainissement dans le cadre du futur Contrat de Bassin ainsi qu’il suit :

		<u>Coût estimatif H.T.</u>
1^{ère} année	Rue de la Division Leclerc (totalité)	473 000 €
2^{ème} année	Rue de Dampierre (sortie)	
	Rue des Cordiers)	260 000 €
	Rue Pierre Chesneau)	
	Rue de Rambouillet)	
3^{ème} année	Route de Milon (partie)	120 000 €)
	Rue de la Tour)	
	Rue de la Porte de Paris)	266 500 €
	Rue Charles Michels)	
	Place de Luynes	22 500 €)
4^{ème} année	Résidence Chardonnettes/Abreuvoir	228 000 €
5^{ème} année	Allée de Mauldre	132 000 €)
	Résidence Avé Maria	43 000 €)
		<u>175 000 €</u>
	TOTAL H.T.	1 402 500 €
	Arrondi à	1 405 000 €

SOLLICITE à nouveau auprès des financeurs du Contrat de Bassin l'autorisation de commencer, avant la signature du Contrat de Bassin les opérations pour lesquelles un fort enjeu relatif à l'amélioration de la qualité du milieu aquatique aura été mis en évidence ;

S'ENGAGE à nouveau, par ailleurs, à solliciter auprès du Département des Yvelines un « Contrat Eau » afin d'obtenir les financements complémentaires souhaités ;

S'ENGAGE à nouveau à financer la part « non subventionnable » des opérations précitées et à inscrire au « Budget Communal de l'Assainissement » les crédits correspondants ;

PRECISE que l'origine des fonds propres en recettes provient éventuellement :

- redevance pour participation au raccordement au réseau eau usées fixée par le SIAHVY et entérinée par le Conseil Municipal et ce annuellement ;
- la surtaxe assainissement (actuellement : 0.5789 € TTC/m² eau).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

ET

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07.04.2008 relative à la composition de la commission d’appel d’offres ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008 relative à la composition de la commission de délégation de service public ;
- Considérant, l’acceptation des membres de l’assemblée délibérante, que les deux commissions comportent les mêmes commissaires (titulaires et suppléants) – (cf. délibération du 07.04.2008) ;
- Considérant la nécessité de procéder à nouveau au remplacement de certains Conseillers Municipaux au sein de ces deux commissions ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **PROCEDE** à l’élection des membres de la commission
 - d’appel d’offres
 - de délégation de service public

le résultat est le suivant :

MEMBRES TITULAIRES

- Guy BRUANDET
- Anne HERY LE PALLEC (auparavant membre suppléante)
- Claire BRAZILLIER
- Didier LEBRUN
- Alain DAJEAN

MEMBRES SUPPLEANTS

- Yves LEMEUR
- Christel LEROUX
- Bernard TEXIER
- Claudine MONTANI
- Clément ROQUES

NB : nouveaux membres suppléants : personnes soulignées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOUVELLE DESIGNATION

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008 par laquelle l’assemblée délibérante a procédé à l’élection de 7 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) ;

- Considérant la nécessité de procéder au remplacement de certains membres du Conseil Municipal au CCAS ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **PROCEDE** à la nouvelle constitution du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Social par les membres du Conseil Municipal à savoir :

- Pierrette EPARS
- José MALAHIEUDE
- Béatrice COUDOUEL
- Bernadette GUELY
- Claudine MONTANI
- Ghislaine PROD’HOMME

NB : Nouveau membre : personne soulignée.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 29 mars 2011 et affichée le 29 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 7 mars 2011 – Date d’affichage : 7 mars 2011 Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Nombre de votants : 25

L’an deux mille onze, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de M. Claude GENOT, Maire.

Etaient présents : Claude GENOT, Maire - Anne HERY LE PALLEC, 1^{er} Adjoint - Guy BRUANDET, 2^{ème} Adjoint – Caroline LEVASSEUR, 3^{ème} Adjoint - Pierrette EPARS, 4^{ème} Adjoint — Bernard TEXIER, 5^{ème} Adjoint - Bruno GARLEJ, 6^{ème} Adjoint – Philippe BAY – Béatrice COUDOUEL - Claire BRAZILLIER – Yves LEMEUR – Bernadette GUELY - Jacques PRIME – Christel LEROUX – Eric DAGUENET – Alain PREAUX – José MALAHIEUDE – Jacqueline BERNARD - Alain DAJEAN – Ghislaine PROD’HOMME – Philippe GOUVERNET - Clément ROQUES – Annie BOSSARD - Didier LEBRUN – Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Antoine FEUGEAS - Evelyne CASTERA – Samantha ARGAST

M.DAGUENET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES

NOUVELLE COMPOSITION

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 portant constitution de la commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées ;

- Considérant la nécessité de procéder à nouveau au remplacement de certains Conseillers Municipaux à cette commission .

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **PROCEDE** à la nouvelle constitution de la « Commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées » :

- Monsieur Claude GENOT – Maire Président
 - Claire BRAZILLIER
 - Christel LEROUX
 - Jacques PRIME
 - José MALAHIEUDE
 - Pierrette EPARS
 - Ghislaine PROD’HOMME
 - Claudine MONTANI

NB : nouveaux membres : personnes soulignées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Délibération transmise en Sous Préfecture le 18 mars 2011 et affichée le 18 mars 2011

LE MAIRE

C. GENOT